

2023



RENCONTRES PROFESSIONNELLES

EXPRESSION CÉRAMIQUE : PRATIQUE ET SAVOIR-FAIRE

Mercredi 12 / jeudi 13 / vendredi 14 et samedi 14 AVRIL

Théâtre JULES VERNE. 83150 BANDOL

INTERVENANTS :

Philippe GODDERIDGE
Zélie ROUBY
Joan SERRA

CONFÉRENCIERS :

Frédéric BODET, commissaire d'exposition
Denis EUDELIN, ingénieur et pionnier de l'énergie solaire
Jean-Michel DERVIEUX, responsable production et innovation Solargil SA

1. Les frais, leur remboursement

1.1. Vous êtes Artiste Libre (inscrit à l'URSSAF, vous appartenez à la Maison des Artistes, vous êtes candidat étranger, vous n'avez aucun des statuts professionnels précités (cas particuliers) :

- Le coût pédagogique du stage (frais d'inscription) est de 200€ que vous devez payer par chèque (ordre : Le Printemps des Potiers) à joindre à votre bulletin d'inscription.
- Les étrangers paieront sur place.
- Sauf possibilité locale ou exceptionnelle, aucun organisme ne prend en compte le remboursement de vos frais.

1.2. Vous êtes élèves d'une école répertoriée :

- Votre école doit effectuer **une demande globale**
- Les frais d'inscription sont de 100€ par candidat et de 200€ par accompagnateur, chèque (ordre : le Printemps des Potiers) à joindre à la demande globale avec le bulletin d'inscription.
- Vos frais ne sont pas pris en compte par un organisme connu de nous.

2. Concernant le bulletin d'inscription

- Ce document est notre principal outil de travail. Il importe donc qu'il soit correctement rempli, très lisiblement, et que tous les renseignements demandés soient exacts et complets (photocopies des statuts à joindre ou fiche explicative particulière).
- **Les demandes d'inscriptions passées par téléphone ou email ne seront pas prises en considération.**

3. Hébergement, restauration

- Un repas en commun, bien entendu facultatif, est programmé sur le bulletin d'inscription. Soyez précis dans vos réponses (tout repas commandé sera encaissé).
- Restaurants et « baraques à sandwiches » sont nombreux à proximité.
- Nous vous invitons à consulter le site de l'office de tourisme de Bandol afin de trouver un logement.

4. Les rencontres professionnelles sont rendues possibles par le concours de:

- FAFCEA secteur fabrication et Service, Paris
- La ville de Bandol, action culturelle municipale
- Ateliers d'Art de France, Chambre syndicale des céramistes et ateliers d'art
- Et notre partenaire officiel : **SOLARGIL S.A.**

Contacts :

ASSOCIATION « LE PRINTEMPS DES POTIERS »

1979, route de Sanary, 83 190 OLLIOULES FRANCE

printempsdespotiers@wanadoo.fr N°FOR 93830 463 883

www.printempsdespotiers.com Tel: 04 94 63 04 64

Sandra POLKOWSKI

Responsable des inscriptions aux

Rencontres Professionnelles

Tel : 06 88 16 59 01 (à partir de 18h)

sandrapolkowski73@gmail.com

Anne KROG ØVREBØ

(English)

Tel: 04 94 90 94 87

anne.krog@orange.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION **PRINTEMPS DES POTIERS 2023**
RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE BANDOL
mercredi 12, jeudi 13 vendredi 14 et samedi 15 AVRIL 2023

EXPRESSION CÉRAMIQUE : PRATIQUE ET SAVOIR-FAIRE

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PAYS _____ TÉLÉPHONE _____

EMAIL _____ @ _____

Etes-vous membre d'une association professionnelles ?

AAF Autre _____ (précisez laquelle)

STATUT

ARTISTE LIBRE

joindre justificatif URSSAF

MAISON DES ARTISTES

joindre justificatif

ÉCOLES

la demande est collective, effectuée par un responsable de l'école

Joindre une liste des élèves (nom-prénom-adresse-mail)

ÉTRANGERS

joindre une fiche explicative concernant votre situation...

CAS PARTICULIER (Amateur)

joindre un courrier qui permettra à l'association de donner son accord en fonction des places disponibles

MODALITÉS RENCONTRES PROFESSIONNELLES

1 Chèque de **200 €** correspondant à l'inscription aux rencontres professionnelles

Chèque n° _____ libellé à l'ordre du **PRINTEMPS DES POTIERS**

Les élèves des écoles paieront **100 €** et leur accompagnateur **200€**, chèques à joindre à la demande globale

REPAS ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION

Repas à régler par chèque à l'inscription

Mercredi 12 avril Repas, rencontres entre les stagiaires Société Nautique à coté du Casino x 25 € = _____ €

Total _____ €

1 Chèque de _____ €, Correspondant au nombre total de repas commandés (tout repas commandé sera encaissé)

Chèque n° _____ libellé à l'ordre du **PRINTEMPS DES POTIERS**

J'accepte les conditions énoncées. A
(Lu et approuvé) manuscrit

Le
Signature

L'association Le Printemps des Potiers et la Ville de Bandol déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pendant la durée des Rencontres Professionnelles et de ces soirées. Nous vous rappelons que les animaux ne sont pas admis.

TRÈS IMPORTANT

Date limite de réception du dossier complet le 26 MARS 2023

Sous réserve de modifications et d'améliorations.